



OFFICE NATIONAL DES PENSIONS ET RISQUES PROFESSIONNELS DES
FONCTIONNAIRES, DES MAGISTRATS ET DES AGENTS DE L'ORDRE JUDICIAIRE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°ONPR/02/S/2026-2027 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN CONSULTANT INDEPENDANT CHARGE DE FAIRE
L'INVENTAIRE PHYSIQUE ET DE LA CODIFICATION DES BIENS MEUBLES DE L'ONPR

Date de publication : le 01 /09/2026

Date d'ouverture des offres : le 21 /09/2026

1. Objet

L'Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire (ONPR en sigle) invite, par le présent d'avis d'appel d'offres, les Soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour faire l'inventaire physique et la codification des biens meubles de l'ONPR.

2. Financement du marché

Les fonds nécessaires pour faire l'inventaire physique et la codification des biens meubles faisant objet du présent Avis d'Appel d'Offres proviennent des fonds propres de l'ONPR exercice 2026-2027. A ce titre, le marché n'est exonéré d'aucune taxe.

3. Mode de passation du Marché

La passation de ce marché sera conduite par un Appel d'Offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est fixé à 60 jours calendaires maximum à partir de la date de la réception de la lettre de marché signée par toutes les parties.

5. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale remplissant les conditions juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 155 à 158 de la Loi n°1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi. Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Générale de l'ONPR à partir du 02/09/2026 moyennant paiement d'une somme de cinquante mille francs burundais (50.000Fbu), dont vingt-cinq mille francs à verser sur le compte n°01106742363 ouvert à la BRB au nom de l'ONPR et les vingt-cinq mille autres au compte CC10003 ouvert à la BRB au nom de l'OBR. Il peut également être consulté à la même adresse tous les jours ouvrables et pendant les heures de service. Toute question concernant le présent Appel d'Offres sera adressée au secrétariat de la Direction Générale de l'ONPR quartier ROHERO I, Chaussée P.L RWAGASORE, n°187, Tél : 22 27 62 29, B.P : 3079 Bujumbura II.



7. Caution de soumission

L'offre sera accompagnée d'une garantie d'un montant de six cents mille francs burundais (600 000FBU).

8. Présentation des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les formulaires de soumission types sont inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres. Le format et les dispositions doivent être respectés.

Les offres rédigées en quatre exemplaires dont un original et trois copies marquées comme tels seront contenues dans une enveloppe fermée et déposées au secrétariat de la Direction Générale de l'ONPR au plus tard le 21/09/2026 à 9h00 pour être enregistrées. L'enveloppe portera la mention « Offre pour faire l'inventaire et la codification des biens meubles de l'ONPR » - *A n'ouvrir qu'en séance publique* ».

9. Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 21/09/2026 à 9h00.

10. Validité des Offres

Les offres déposées resteront valides pour une période de 90 jours calendriers à compter de la date de dépôt des offres.

11. Ouverture des Offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants, le même jour le 21/09/2026, à 09h30 minutes dans la salle des réunions de l'ONPR.

Les soumissionnaires présents au moment de l'ouverture des offres devront signer un document des présences qui sera annexé au procès-verbal d'ouverture des offres qui sera contresigné par tous les soumissionnaires présents. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

12. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont spécifiées dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) et sont :

A Pour l'offre Technique :

- a. Une attestation originale de non redevabilité de l'INSS pour les sociétés ;
- b. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR ;



**OFFICE NATIONAL DES PENSIONS ET RISQUES PROFESSIONNELS DES
FONCTIONNAIRES, DES MAGISTRATS ET DES AGENTS DE L'ORDRE JUDICIAIRE**

- c. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- d. Une attestation de non faillite du tribunal de commerce pour les sociétés ;
- e. Adresse fixe connue du soumissionnaire ;
- f. Deux bordereaux d'achat du DAO portant le numéro de ce dernier ;
- g. Les spécifications techniques
- h. La garantie de soumission suivant le modèle du DAO
- i.i. Trois attestations des institutions pour lesquelles les services similaires ont été réalisés

L'offre technique devra comprendre aussi :

1. **Une présentation de la société soumissionnaire**, mettant en évidence son expérience et ses compétences dans le domaine de l'inventaire, de la gestion et de la codification des biens meubles ;
2. **Une note de compréhension de la mission**, présentant la compréhension des objectifs, des enjeux et des résultats attendus en matière d'inventaire et de codification des biens meubles ;
3. **Une méthodologie détaillée**, précisant notamment l'approche proposée pour :
 - a) l'analyse des documents et informations existants relatifs aux biens meubles ;
 - b) la préparation et l'organisation des opérations d'inventaire ;
 - c) la consultation et la collaboration avec les services concernés ;
 - d) l'identification et le recensement physique des biens meubles ;
 - e) l'identification des biens, leur classification et leur codification ;
 - f) le rapprochement des résultats de l'inventaire avec les documents et registres existants ;
 - g) la présentation du rapport provisoire ;
 - h) la prise en compte des observations de la Commission de suivi ;
 - i) la finalisation du rapport d'inventaire et du fichier de codification ;
4. **Un chronogramme détaillé des activités et livrables :**
 - j) Le CV du consultant principal et des éventuels experts proposés, accompagnés des pièces justificatives pertinentes ;
 - k) Les références de la société, notamment les preuves d'au moins cinq (5) missions similaires réalisées dans le domaine de l'inventaire, de la gestion ou de la codification des biens meubles ;
 - l) Au moins cinq (5) exemplaires de rapports ou documents similaires déjà élaborés par le soumissionnaire dans le domaine de l'inventaire, de la gestion ou de la codification des biens meubles ;
 - m) Une déclaration de disponibilité du consultant principal pour la période d'exécution de la mission ;
 - n) Toute autre information ou document permettant d'apprécier la capacité technique du soumissionnaire à réaliser la mission.



**OFFICE NATIONAL DES PENSIONS ET RISQUES PROFESSIONNELS DES
FONCTIONNAIRES, DES MAGISTRATS ET DES AGENTS DE L'ORDRE JUDICIAIRE**

B. Pour l'offre financière :

1. Le bordereau des prix unitaires suivant le modèle du DAO ;
2. Le devis quantitatif et estimatif suivant le modèle du DAO ;
3. L'acte de soumission suivant le modèle du DAO en annexe ;
4. Le délai d'exécution.

L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraîne le rejet de l'offre.

13. Adresse Physique

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Quartier ROHERO I, Chaussée P.L RWAGASORE, n°187 ex-Compound ONU I, Tél: 22276229, B.P : 3079 Bujumbura II.

Fait à Bujumbura, le 31 / 8 / 2026

DIRECTEUR GENERAL DE L'ONPR

Jean Anastase HICUBURUNDI

